

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu de la séance publique du mardi 9 avril 2019**
- **Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal pour l'année scolaire 2019/2020**
- **Fête votive 2019 : tarif d'occupation du domaine public pour la journée du jeudi 15 août 2019**
- **Location de l'atelier situé au lieu-dit « Perrinet » à compter du 1^{er} juin 2019**
- **Répartition des frais du RPI – proposition de calcul**
- **Questions Diverses.**

Étaient présents : M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME, Adjoint, Mme Dorothee CASTELNAU, M. Serge CUBAYNES, M. Benoît DEILHES, Mme Alice DENIS, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Laurette FOISSAC, M. Gilles MACCARINI, Mme Annie MARTY, M. Damien RESCOUSSIÉ, M. Alexandre ROUMIGUIÉ.

Étaient excusés : Mme Évelyne COURNUT, M. Christophe SARRUT.

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du mardi 9 avril 2019

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 21 mai dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport Scolaire Communal pour l'année scolaire 2019/2020

La commune de Belfort avait conclu avec la Région une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaire. La Région Occitanie a engagé le processus d'harmonisation des dispositifs d'organisation des transports scolaires existants. Elle a proposé de prolonger, par avenant, la convention en vigueur pour une durée d'un an supplémentaire reconductible une fois.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

3. Fête votive 2019 : tarif d'occupation du domaine public pour la journée du jeudi 15 août 2019

Le Comité des Fêtes organise la fête traditionnelle du village les 14 et 15 août 2019, avec l'organisation d'un vide grenier / brocante le jour du 15 août.

Le feu d'artifice, d'un montant de 3 500 € a été commandé Un contrat avait été signé en 2017 pour 3 ans avec la société Brezac Artifices. Il prendra fin en 2020.

Concernant l'occupation du domaine public, il faut délibérer sur le tarif euro du mètre linéaire pour le vide grenier.

M. le Maire signera une convention avec le comité des fêtes.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

4. Location de l'atelier situé au lieu-dit « Perrinet » a compter du 1^{er} juin 2019

Monsieur Serge CHIOSSONE, artisan exerçant une activité de maintenance du bâtiment souhaite louer l'atelier situé au lieu-dit « Perrinet » à compter du 1^{er} juin 2019. Le montant du loyer s'élève à 250 € mensuel payable d'avance. Un contrat de bail dérogatoire sera rédigé.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.**

5. Répartition des frais du RPI – proposition de calcul

Après plusieurs réunions concernant la répartition des frais du RPI il est nécessaire de faire le point sur les propositions.

Les élus sont partis sur la base qu'un enfant de maternelle coûte deux fois le prix d'un élève de primaire, soit 1 122 € pour un enfant de primaire et 2 244 € pour un enfant de maternelle.

- Proposition de Belfort : il est préconisé le paiement du coût élève en fonction des enfants domiciliés sur la commune.
- Proposition de Fontanes : Madame le Maire voudrait que 50 % du coût élève soit payé par les trois communes, ce qui les responsabiliserait, et les autres 50 % en fonction du nombre d'élèves de chaque commune.

Il avait été décidé de rédiger une charte incluant les frais de personnel et les horaires de garderie.

Les membres du conseil sont d'accord pour payer un certain coût par élèves en différenciant les élèves de maternelle et de primaires.

6. Questions diverses

- **Ecole** : L'enseignante a demandé l'installation de stores occultant dans sa classe. La sonnette ne marche toujours pas.
- **Salle des fêtes** : La commission bâtiment s'est réunie le jeudi 23 mai.
- **Route Départementale D47** : Un rendez-vous a été organisé avec Messieurs TAUPE et CABRIT de la DDT. Un constat a été fait sur l'état dégradé de la route. Les travaux de rénovation sont programmés pour 2020
- **Plan Local d'Urbanisme** : Une réunion publique est programmée le mardi 4 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes de Varaire.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 45.**

Le 30 mai 2019.

Le Maire,
Claude VÉRINES.

Le Secrétaire de Séance,
Francis FIGEAC.